



Paris le 29 janvier 2025

HUMILIATION A CARACTÈRE RACISTE...ENCORE

Le SAF a de nouveau été saisi par une avocate au Barreau de Paris, victime d'un intolérable comportement à caractère raciste de la part d'une personne dépositaire de l'autorité publique.

Selon les informations qui nous ont été rapportées ;

- Notre Consœur patientait dans la salle d'attente du commissariat de Conflans-Sainte-Honorine avec les justiciables avant l'audition de son client, lorsqu'une sonnerie de téléphone (d'un justiciable en file d'attente) a retenti reproduisant l'appel à la prière musulmane. Cette sonnerie a immédiatement déclenché le courroux de l'agent d'accueil qui a vitupéré : « *Ça va pas être possible* » puis s'est levé, a regardé notre Consœur et poursuivi en disant de manière véhémement ; « *Il est à qui ce téléphone ?* », en continuant de fixer notre consœur
- Un peu plus tard alors qu'elle attendait de nouveau dans la salle d'attente avec les autres justiciables, notre Consœur a entendu l'agent relater l'incident à ses collègues de manière erronée et outrageante, prétendant qu'elle aurait été agressive et en la qualifiant péjorativement.
- Notre Consœur s'est alors présentée à la porte, indiquant que ces propos étaient entendus de tous. L'agent a alors repoussé violemment la porte sur elle, alors qu'elle était encore sur le seuil.
- Au surplus, notre Consœur a essayé d'engager un dialogue avec l'agent en question et de lui rappeler que policiers et avocats participaient ensemble à l'œuvre de justice.

Ni les justiciables ni les avocat.es ne peuvent souffrir d'une telle humiliation, qui plus est de la part d'un agent de l'État détenteur de la force publique.

Le silence trop souvent gardé doit être sans relâche rompu ; la minimisation des faits écartée ; la honte changer de bord.

Le SAF apporte tout son soutien à notre Consœur et à toutes celles et ceux qui subissent des traitements discriminatoires, lesquels doivent être clairement et systématiquement dénoncés et poursuivis.

Le SAF sera ainsi très attentif aux suites données par le Bâtonnier de PARIS qui a été saisi et a fait savoir qu'il « *sera procédé à l'examen de la difficulté exposée* », ainsi que par le Parquet saisi par la plainte déposée près l'IGPN.

Dans le contexte d'une actualité marquée par de nombreux actes d'un racisme décomplexé, y compris émanant de dépositaires de l'autorité publique, il apparaît urgent que l'ensemble des forces de l'ordre s'efforcent d'être exemplaires afin que les victimes de faits racistes ou discriminatoires ne soient pas découragées de demander la protection auxquelles elles ont droit.